

Besançon, le **17 DEC. 2020**

**LE PRÉFET**

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : Rappel des mesures sanitaires générales.

Dans le cadre des mesures mises en œuvre pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, mes services sont régulièrement sollicités par de nombreuses questions d'ordre pratique relatives à la réglementation concernant les établissements recevant du public (ERP) ainsi que les rassemblements sur la voie publique.

Je vous prie de trouver ci joint le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié, à jour au 15 décembre 2020, ainsi qu'un tableau récapitulatif. Je vous remercie de diffuser ces informations à vos administrés.

Ce décret est téléchargeable sur le site Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042475143/2020-12-16/>

Je vous informe aussi que dans le cadre des mesures relatives au couvre-feu de 20h00 à 6h00, une nouvelle attestation est disponible sur le site suivant :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>

Pour toute question ou difficulté dans la mise en œuvre des présentes dispositions, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante : [pref-covid19@doubs.gouv.fr](mailto:pref-covid19@doubs.gouv.fr)

Je vous remercie pour votre mobilisation dans le cadre de la gestion de cette crise sanitaire qui nécessite notre vigilance collective.

Le Préfet

  
Joël MATHURIN

Copies à : Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement  
Monsieur le Président de l'association des maires du Doubs  
Monsieur le Président de l'association des maires ruraux du Doubs